

ACQUÉRIR LES BASES POUR DÉVELOPPER UN PROJET DE MÉTHANISATION

Vous portez un projet de méthanisation, ou vous souhaitez faciliter son émergence sur votre territoire et/ou accompagner sa mise en œuvre ?

Cette formation de 2 jours vous permet d'acquérir une vision globale exhaustive des enjeux techniques, sociaux, économiques, administratifs... et de disposer d'une boîte à outils opérationnelle pour piloter votre projet.



Public : Développeurs EnR - Conseillers, animateurs, techniciens, formateurs des chambres d'agriculture et associations spécialisées
- Responsables, agents, techniciens des services et agences de l'État et des collectivités - Gestionnaires de réseaux de gaz



2 journées
25 et 26 septembre
2025



Intervenant·e·s



Céline LABOUBEE,
Chargée d'études
méthanisation agricole
chez SOLAGRO



Jérémie PRIAROLLO,
responsable ingénierie
méthanisation



1100 € Net de taxe pour 14h de formation



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Comprendre les principes de bases et enjeux de la méthanisation
- Proposer une solution adaptée au contexte territorial (approvisionnement durable) et choisir la meilleure option de valorisation technico-économique de l'énergie
- Apprécier l'impact du méthaniseur et du digestat sur les systèmes agricoles et l'environnement
- Appréhender les étapes-clés et établir le planning prévisionnel d'un projet
- Anticiper les problématiques et adapter les solutions juridiques et financières
- Minimiser les risques et impacts et argumenter sur les sujets de controverse

Pour vous inscrire veuillez remplir le bulletin ci-dessous et nous le renvoyer complété à l'adresse solagro@solagro.asso.fr

ACQUÉRIR LES BASES POUR DÉVELOPPER UN PROJET DE MÉTHANISATION

Le programme de la première journée de formation

Accueil des participants / Présentation de la formation et tour de table

Introduction et Généralités

- *Le principe de la méthanisation*
- *Historique et état des lieux de la filière*
- *La typologie des projets*
- *La réglementation*

L'alimentation du digesteur

- *Les matières méthanisable et leur potentiel énergétique*
- *Les technologies de digestion*
- *Surveiller et équilibrer sa ration*

La valorisation de l'énergie

- *Présentation des débouchés*
- *Les tarifs d'achat en vigueur*
- *Avantage et inconvénient*

La valorisation du digestat

- *Composition théorique du digestat*
- *Intérêt agronomique du digestat*
- *L'épandage et contrainte réglementaire*
- *Les post traitements envisageables*

Synthèse de la journée

Le programme de la deuxième journée de formation

Développer une unité de méthanisation en maîtrisant ses impacts

- *Les étapes de montage d'un projet : acteurs, délais et coûts*
- *Le raccordement aux réseaux gaz et électricité*
- *Les procédures réglementaires à conduire*
- *Identifier un site d'implantation pertinent*

Concrétiser son projet

- *Les différents contrats*
- *Le portage des unités*
- *Le financement*

Risques et impacts d'une unité de méthanisation

- *Quels risques ?*
- *Que répondre aux riverains inquiets ?*

Principe et méthode de communication

- *Quoi communiquer ?*
- *Quand communiquer ?*

Synthèse de la journée

FORMATION 2025

Bulletin d'inscription

Titre de la formation : Acquérir les bases d'un projet méthanisation

Date : 25 et 26 septembre 2025

Lieux : Solagro – 75 voie du TOEC – 31300 TOULOUSE

Participant

NOM : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél : _____ E-mail : _____ @ _____

Niveau de formation :

Organisme

NOM : _____

SIRET : _____

Adresse de convocation : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Adresse de facturation : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Conditions générales de Solagro

- Solagro est organisme de formation, enregistré sous le numéro 73.31.02105.31 en Occitanie. **Solagro n'est pas labellisé Qualiopi.**
- Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée, le nombre total de participants étant limité à un maximum de 10 participants par session de formation.
- Les frais d'inscription pédagogique de la formation sont de 1100€ par participant.
- En cas d'annulation par le participant :
 - 10 jours avant la session : remboursement de la totalité des frais ;
 - moins de 10 jours avant la session : remboursement des frais non engagés au jour du désistement.
- Règlement des frais pédagogiques de 1100€ nets de taxes pour la journée de formation (frais pédagogiques, repas de midi et documents de formation)

- par chèque joint à l'ordre de Solagro
- par virement sur notre compte

BIC : AGRIFRPP831

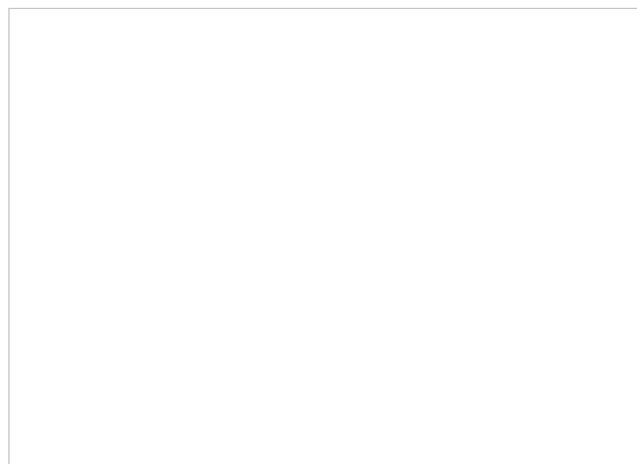
IBAN : FR76 1310 6005 0012 1061 0015 197

La signature de ce bulletin vaut acceptation des conditions générale précisées ci-dessus.
À l'issue de la formation, Solagro fournira à chaque participant une attestation de suivi de la formation.

Fait à, le

Signature du responsable

Cachet de l'organisme



Bulletin d'inscription à renvoyer par mél à solagro@solagro.asso.fr, ou par courrier postal.